



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2019**

Le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, sur convocation en date du 22 novembre 2019, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségaud, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Samuel Claude, Cécile Defebvre, Adeline Deschamps, Ludovic Fouquet, Alain Gail, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Emmanuel Lemercier

Pouvoirs : Elodie Sabathier a donné pouvoir à Emmanuel Lemercier
Sandra Puillandre a donné pouvoir à Nathalie Flauraud
Virginie Rolland a donné pouvoir à Samuel Claude

André Gauthier est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 17 OCTOBRE 2019

Madame Flauraud souhaite préciser que la somme délibérée pour l'avenant Charpente au point 4.5 est éligible aux subventions pour le marché de travaux. De ce fait, le coût net pour la commune est de 445.28 € HT.

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 18 voix pour et 4 abstentions.

Arrivée de Mme Deschamps à 20h10.

2 – ABBAYE DE BLANCHE COURONNE – CESSION AU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE – Approbation

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué au conseil municipal du 17 octobre 2019, la commune a engagé des discussions avec le Département de Loire-Atlantique pour la cession de l'Abbaye de Blanche-Couronne.

Parmi les financeurs de l'opération, le Département de Loire-Atlantique contribue à hauteur de 512 050 € sur la première phase de 2.66 millions et était prêt à s'engager sur la deuxième phase de travaux. Dans un courrier de décembre 2017, le Département a formulé son souhait que l'Abbaye de Blanche-Couronne intègre le Grand Patrimoine de Loire-Atlantique.

Le Département a reconfirmé récemment son intérêt pour l'acquisition du bâtiment et son équipement pour un projet culturel, touristique et environnemental, avec une volonté d'aboutir en début d'année 2020. Plusieurs réunions de travail ont eu lieu le 27 septembre et le 13 novembre, la prochaine est programmée le 15 janvier. La cession est envisagée le 3 février 2020.

A cette date, le Département deviendrait propriétaire des parcelles communales cadastrées ZS 34, 36 et 37 et maître d'ouvrage de l'opération de restauration en cours : ainsi, le Département reprendrait à son compte les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de coordination SPS par avenants de transferts. Le Département paiera alors toutes les factures à venir. Un constat d'huissier sera dressé pour acter de l'avancée des travaux à cette date. Les entreprises concernées ont été averties par courrier du 15 novembre 2019. La phase 1 sera sans doute terminée en février et la phase 2 (pavillon Nord-Est) encore en cours. Ainsi, la deuxième année de travaux ne sera que partiellement payée.

Compte tenu de la date de cession envisagée au 3 février 2020 et afin de prévenir tous risques de recours, il est nécessaire que la commune délibère deux mois avant l'échéance, d'où la tenue d'un conseil municipal exceptionnel ce 28 novembre, la date du prochain conseil programmé le 12 décembre étant trop tardive.

La cession est aujourd'hui convenue à l'euro symbolique, considérant que le Département ne sollicitera pas de subventions de la Mairie ni de la Communauté de Communes pour la suite des opérations de restauration et de mise en valeur du site. L'engagement financier de la commune cessera donc à la date de la cession, avec une contribution totale de l'ordre de 40 000 € en fonction de l'avancée des travaux.

Monsieur Gilquin précise que les montants présentés sont hors taxes.

Monsieur le Maire informe que les Domaines ont estimé la valeur vénale des parcelles concernées à 294 000 €.

Monsieur Lemercier demande pourquoi a été choisie l'échéance de février 2020 et s'il y a un enjeu électoral dans cette décision.

Monsieur le Maire répond que c'est un souhait du Département, avec une volonté partagée de prendre la décision dans l'intérêt de tous et d'acter la cession avec les élus actuels qui sont d'accord sur le principe, avant les échéances de mandat, municipales en 2020 et départementales en 2021.

Monsieur Lemercier demande si le Département a formalisé son engagement de manière écrite ou s'il n'y a que des discussions orales à ce stade.

Monsieur le Maire rappelle le courrier d'intention de décembre 2017 et les réunions de travail successives avec les services du Département qui font l'objet de compte-rendus partagés actant les engagements des uns et des autres. Plusieurs représentants des services du Département étaient présents : direction de la culture, direction du patrimoine immobilier et service foncier, service de valorisation du patrimoine culturel.

Monsieur Lemercier demande quel est le sort des parcelles alentour et quelle est l'intention du Département sur celles-ci ?

Monsieur le Maire répond que la cession des parcelles communales est bien, après l'acquisition des bâtiments classés, l'enjeu premier du Département afin de lui garantir la faisabilité du projet. Il informe qu'il y a déjà eu des contacts avec les différents propriétaires par Loire-Atlantique Développement missionné par la commune et la CCES sur la simplification foncière mais pas de véritables négociations à ce stade. Dès l'acquisition des bâtiments, la démarche de négociation sera engagée par le Département qui ne s'attend pas forcément à des cessions à l'euro symbolique.

Monsieur Lemerrier rappelle plusieurs études réalisées par la commune et la CCES dont les résultats n'ont pas toujours été présentés en conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la restitution de l'étude LAD est prévue lors d'une réunion le 29 janvier 2020, avec la remise d'un plan guide ainsi qu'une proposition précisément de stratégie foncière.

Monsieur Lemerrier demande si le Département est engagé sur le financement de l'accès au site (routes, chemin d'accès Est...) et rappelle l'enjeu agricole sur le site.

Monsieur le Maire explique que le Département s'implique activement sur le dossier depuis maintenant plus d'un an, qu'il a pleinement connaissance de toutes les données (état des bâtiments, des réseaux et équipements nécessaires, des accès, des emprises foncières, des contraintes environnementales...) et qu'il s'est donné les moyens d'aboutir. Il indique que sa participation au budget global de restauration d'environ 5 millions d'euros sera d'ores et déjà supérieure aux engagements actuels et qu'il a intégré un budget supplémentaire de plusieurs millions nécessaire aux aménagements et équipements intérieurs futurs ainsi qu'aux aménagements extérieurs y compris le renforcement des accès.

Enfin Monsieur le Maire fait part des perspectives envisageables par l'intégration annoncée du site de l'abbaye dans le Grand Patrimoine de Loire-Atlantique après le Musée Dobrée à Nantes, le château de Chateaubriant, le château de Clisson, et le Domaine de La Garenne Lemot à Gétigné, au bénéfice de la notoriété de la commune de La Chapelle-Launay et de l'attractivité et de la dynamique économique du territoire Estuaire et Sillon idéalement situé entre les pôles métropolitains de Nantes et de Saint-Nazaire.

Madame Ségaud rappelle que l'échelon départemental permet effectivement d'atteindre d'autres niveaux de financement que celui d'une maîtrise d'ouvrage communale, voire intercommunale, avec des budgets plus importants.

Monsieur Lemerrier demande si l'Etat restera financeur pour la prochaine étape du projet.

Madame Flaraud répond que s'agissant d'un monument historique, les financements Etat et Région vont se poursuivre mais peut-être à un pourcentage différent de la première phase de travaux. Peut-être l'enchaînement des phases de travaux se fera-t-il plus rapidement avec une maîtrise d'ouvrage du Département. ?

Monsieur Lemerrier demande si la CCES se serait engagée pour quatre années supplémentaires.6

Monsieur le Maire répond que c'est l'état d'esprit du Président actuel de la CCES. Il redit l'intention du Département à compter de la date de la cession, de ne pas solliciter de subventions, ni de la part de la Commune, ni de la Communauté de communes, concernant déjà les travaux en cours, et à plus forte raison pour la seconde phase des travaux.

Monsieur Lemerrier demande si la commune aura une place dans la phase projet.

Monsieur le Maire répond que cela fait partie des discussions actuelles avec le Département, même si les modalités de ce partenariat restent encore aujourd'hui à définir.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe de cession de l'Abbaye de Blanche Couronne au Département de Loire-Atlantique pour un euro symbolique, c'est-à-dire la cession des parcelles communales cadastrées ZS 34, 36 et 37
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette cession des parcelles cadastrées ZS 34, 36 et 37
- Approuve le principe de transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de restauration en cours au Département de Loire-Atlantique
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des marchés de travaux, de maîtrise d'œuvre et de coordination SPS pour acter le transfert de maîtrise d'ouvrage au Département de Loire-Atlantique

3- QUESTIONS DIVERSES

- la tenue du **Marché bio de Feuillée** au centre bourg le vendredi 6 décembre de 16h à 19h

- la visite du **chantier de Blanche-Couronne** du 23 novembre

29 personnes étaient présentes parmi les conseillers, membres de l'association des Compagnons de Blanche-Couronne et de l'association 3PBC des riverains propriétaires. Une prochaine visite sera proposée en janvier pour les personnes n'ayant pas pu participer. Monsieur le Maire précise que les visites ont priorisé les personnes ayant des décisions à prendre sur le dossier.

- Monsieur la Maire fait part du **décès de Alain Chauveau**, ancien président de la Communauté de Communes Loire et Sillon.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 12 décembre à 20h.

La séance est levée à 20h50.